



Association Sportive Cherbourg Football

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

**Exercice clos le 30 juin 2009
Association Sportive Cherbourg Football
18 rue Pierre de Coubertin - 50100 Cherbourg-Octeville
Ce rapport contient 14 pages
Référence : TDR/MR**



Association Sportive Cherbourg Football

Siège social : 18 rue Pierre de Coubertin - 50100 Cherbourg-Octeville

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Sportive Cherbourg Football, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévus par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "Perspectives d'avenir" de l'annexe concernant la reconstitution attendue de la situation nette au terme de la saison 2009/2010.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants

La note "Règles d'imputation" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la période d'attachement des subventions perçues.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Cherbourg, le 12 novembre 2009

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Thierry de Robien
Associé

Designation de l'entreprise ASSO. SPORTIVE CHERBOURG FOOTBALL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise ##### Durée de l'exercice précédent * 12
 Numéro SIRET * 3 9 4 4 9 8 7 5 2 0 0 0 1 0 Néant

				Exercice N clos le		N - 1		
				31/01/06/21/01/09		31/01/05/21/01/08		
		Bru	Amortissements, provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ - IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	Frais d'établissement *	AB						
	Frais de développement *	CX						
	Concessions, brevets et droits similaires	AF						
	Fonds commercial (F)	AIH						
	Autres immobilisations incorporelles	AJ						
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL						
	Terrains	AN						
	Constructions	AP						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	40 400	19 142	21 258	7 758		
	Autres immobilisations corporelles	AT	21 872	6 587	15 286	12 332		
Immobilisations en cours	AV							
Avances et acomptes	AX							
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS							
Autres participations	CU							
Créances rattachées à des participations	BB							
Autres titres immobilisés	BD							
Prêts	BF	22 607	22 607		1 600			
Autres immobilisations financières *	BIH	6 016		6 016				
TOTAL (II)	BJ	90 895	48 335	42 560	21 690			
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	8 856	2 214	6 642	5 816		
	En cours de production de biens	BN						
	En cours de production de services	BP						
	Produits intermédiaires et fins	BR						
	Marchandises	BT						
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV						
	Clients et comptes rattachés (3)	BX	161 799	7 500	154 299	39 252		
Autres créances (3)	BZ	83 050		83 050	181 793			
Capital souscrit et appelé, non versé	CB							
ACTIF CIRCULANT CREANCES	Autres créances (3)	BZ						
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB						
ACTIF CIRCULANT DIVERS	Values mobilières de placement (dont actifs propres)	CD						
	Disponibilités	CF	29 325		29 325	158 738		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	3 704		3 704	5 010		
	TOTAL (III)	CJ	286 734	9 714	277 020	390 610		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	377 629	58 049	319 580	412 300			
Remous (1) (voir état de fait)						(1) Part à plus d'un an	CR	
Classe de réserve de préférence *	Sanctionnée							
			Stocks :			Créances :		

KPMG S.A.

* Des explications complémentaires à cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise: ASSO. SPORTIVE CHERBOURG FOOTBALL		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence) EK	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (dont réserve spéciale des plus-values pour la durée des titres) BI	DF	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*) EJ	DG	
	Report à nouveau	DH	5 743 (350)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(28 294) 6 093
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	(22 551) 5 743
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	62 000
	TOTAL (III)	DR	62 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	181 247 215 000
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	32 402 14 998
	Dettes fiscales et sociales	DY	125 119 112 068
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régularisateur	Autres dettes	EA	3 362 2 491
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	342 131 344 557
	Écarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	319 580 412 300
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1999) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2042

Désignation de l'entreprise : ASSO. SPORTIVE CHERBOURG FOOTBALL		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/>			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	Lecture (N1)		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	9 115	FB		FC	9 115	14 096	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	746 670	FH		FI	746 670	643 463	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	755 784	FK		FL	755 784	657 559	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	965 782	873 517	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1 939	1 810	
	Autres produits (1) (11)					FQ	347 302	407 979	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 070 807	1 940 865
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 225	4 039	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	35 885	18 885	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(1 101)	(513)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	670 042	627 240	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	40 197	49 024	
	Salaires et traitements *					FY	980 591	901 209	
	Charges sociales (10)					FZ	341 822	271 163	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	18 037	6 908
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	7 500	
	Four risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	11 271	28 378	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 108 469	1 906 333	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(37 661)	34 533	
SPECIQUES ET COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (5)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ	13 107	9 500	
	Intérêts et charges assimilées (6)					QR	12 220	13 587	
	Différences négatives de change					QS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					QT			
Total des charges financières (VI)						QU	25 326	23 087	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(25 326)	(23 087)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(62 988)	11 446	

Designation de l'entreprise: ASSO. SPORTIVE CHERBOURG FOOTBALL		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 2 793	600
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 62 000	
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)	HD 64 793	600
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 30 100	4 242
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	KPMG S.A.
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)	HH 30 100	4 242
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		II 34 693	(3 642)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IY	
Impôts sur les bénéfices *		IZ	1 711
TOTAL DES PRODUITS (I + II + Y + VII)		IL 2 135 601	1 941 465
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM 2 163 895	1 935 373
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN (28 294)	6 093
REVENUS	(11) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	IY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	JG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	IP	
	{ - Crédit-bail immobilier	IQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(8a) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX	
	(9) Dont transferts de charges	AI	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(17) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reprendre le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(18) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N - 1		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

KPMG S.A.

Cherbourg le 17 octobre 2009

Analyse du bilan 2008-2009
Présenté par l'A.S.CHERBOURG Football

Annexe au bilan saison 2008-2009

Faits majeurs de l'exercice

Evénements principaux de l'exercice

L'équipe fanion du club évolue en Championnat National pour la septième saison : l'objectif déclaré en début de saison d'une accession en ligue II n'a pas été atteint. Le club termine à la dernière place et quitte le Championnat National malgré un recrutement important. Un grand nombre de blessés parmi les joueurs cadres, et quelques recrutements hasardeux expliquent en partie un tel échec après avoir tutoyé la ligue II l'exercice précédent. L'équipe réserve se maintient en Championnat de Division d'Honneur : les renforts de l'équipe A n'ont pas été suffisants et il n'a pas été considéré comme une priorité la remontée immédiate en CFA2 au vu des grandes difficultés rencontrées par l'équipe fanion. Il a été constaté que les structures étaient encore insuffisantes pour garantir un avenir pérenne à ce niveau de la compétition, et en particulier avec la descente de l'équipe A.

Perspectives d'avenir

Budget 2009 -2010 : le budget prévisionnel révisé du nouvel exercice a été élaboré avec un excédent de 30 k€. L'objectif est de très rapidement résorber le déficit cumulé de l'association, en retrouvant une situation nette positive, afin d'être dans les meilleures dispositions pour la remontée en National, objectif du club.

Principes, règles et méthodes comptables

Depuis l'exercice 2005 - 2006, il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs, et CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Dans ce cadre nous poursuivons la méthode prospective avec étalement de la valeur nette comptable sur la durée de vie résiduelle, aucun composant significatif n'a été identifié.

Nota : lorsque l'investissement a lieu en début d'exercice, la 1^{ère} période d'amortissement est passée sur l'exercice courant et non sur l'exercice suivant.

L'Association applique le plan comptable des associations avec les spécificités propres à la Fédération Française de Football. Ainsi les reversements CPAM sont inscrits en transferts de charges sur les tableaux de suivi DNCG à partir du compte 756400.

Période des exercices

La durée des exercices est de 12 mois, un exercice débutant le 1^{er} juillet et se terminant le 30 juin, de façon à correspondre à une saison sportive.

Règles d'imputation

La différence entre année calendaire et année sportive oblige à définir des règles d'imputation comptable particulières. Ainsi, en ce qui concerne les subventions attribuées, l'attachement est sur la saison sportive lorsque cela est clairement indiqué sur les conventions correspondantes. Dans le cas contraire, la subvention est systématiquement au prorata temporis par rapport à la date d'émission de la convention.

Dans le cadre du partenariat, certains paiements sont prévus être effectués très tardivement, en tout état de cause hors de la période sportive. Lorsque l'Association estime un risque d'impayé lors de l'arrêté des comptes elle comptabilise la facture en perte.

Evaluation des immobilisations et des stocks

La gestion des immobilisations et des stocks s'effectue selon des règles comptables établies. Les règles d'amortissement s'établissent alors comme suit :

- La période d'amortissement des matériels dont l'utilisation s'échelonne sur plusieurs années est de 2 à 10 ans selon la nature de l'équipement.
- En fin de période d'amortissement, le matériel est conservé dans la gestion jusqu'à destruction physique ou don aux membres de l'association sur décision du Comité Directeur, la valeur correspondante au bilan étant de toutes les façons nulle puisque les amortissements ont couvert la totalité de la valeur neuve.
- Les équipements font l'objet d'un inventaire en fin de saison. Les règles de valorisation sont les suivantes : seul le stock d'équipements neufs ou en très bon état est valorisé

sur la valeur d'achat, la provision pour dépréciation étant prise égale à 25% du montant de ce stock.

Informations relatives au bilan

Bilan actif

Immobilisations corporelles. Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Invest. direct	Crédit bail
Equipements nouveaux locaux commerciaux	22008,08 €	--/--
Informatique	5353,27 €	--/--
Mobilier logements	5406,00 €	--/--

KPMG S.A.

Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	2 à 10 ans

Dans ces immobilisations apparaît l'achat d'équipements pour les nouveaux locaux. Le club en effet s'est installé dans de nouveaux locaux commerciaux plus spacieux et à même d'offrir aux partenaires et aux personnels des conditions propres à un club évoluant au niveau national. Ces investissements se sont accompagnés de l'achat de matériel informatique car, en plus de devoir équiper désormais deux sites (on conserve la permanence du stade), tout le système a été revu avec la mise en place d'un serveur centralisé.

Il apparaît enfin des investissements de mobilier rendus nécessaires par l'augmentation des capacités de logements proposés par l'association, de façon similaire à ce qui se pratique dans les clubs professionnels.

Etat des créances

Créances	Montant brut	Echéances à moins de un an	Echéances de 1 à 5 ans
Clients	154 299 €	154 299 €	--/--
Autres créances	83 050 €	83 050 €	--/--
Charges constatées d'avance	3 704 €	3 704 €	--/--

Aucune créance n'est à échéance supérieure à 1 an.

Bilan passif

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Echéances à moins de un an	Echéances de 1 à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	181 247 €	181 247 €	Néant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 402 €	32 402 €	Néant
Dettes fiscales et sociales	125 119 €	125 119 €	Néant
Autres dettes	3 362 €	3 362 €	Néant
Produits constatés d'avance	--/--	--/--	
Total	342 131 €	344 557 €	Néant
Emprunts souscrits en cours d'exercice	630 000 €	630 000 €	Néant
Emprunts remboursés en cours d'exercice	665 000 €	665 000 €	Néant

KPMG S.A.

Si on regarde par rapport à l'année précédente, l'exercice se solde avec un emprunt en cours de 180 000 € : cette situation pourrait apparaître plus favorable mais on doit prendre en compte la descente sportive, avec un budget réduit de moitié. Si le premier emprunt de 100 000 € a été remboursé rapidement, le deuxième n'a que partiellement été remboursé au 15 octobre puisqu'il reste 20 000 € en cours. La structure a réglé son litige avec l'URSSAF : sur les 62 000 € de provision, 32 000 € ont été réintégrés.

Infrastructures

L'Association Sportive de Cherbourg Football ne dispose pas en propre d'installations immobilières. Dans le cadre de ses activités, le club utilise des locaux ou infrastructures importantes qui sont les suivantes :

- Stade Maurice Postaire : une convention avec la Ville de Cherbourg précise que le stade est mis à disposition de l'Association pour les périodes des matches à domicile. Le reste du temps, les infrastructures sont utilisées par la Ville pour les autres activités sportives. Néanmoins, un local situé sous les tribunes d'une surface de 84 m² est mis à disposition du club pour la partie administrative (secrétariat en particulier) et tient lieu de permanence du club.
- Centre d'entraînement André Picquenot : il s'agit de terrains de football situés en bordure du parc du château de Turlaville ainsi que d'un club house et de vestiaires. L'entretien est effectué selon le même principe que pour le stade Postaire à savoir par les services techniques de la Ville pour la pelouse et ses abords et par les bénévoles de l'association pour le club house. Ce centre d'entraînement est à usage principal du club.
- Autres terrains : comme pour l'ensemble des clubs de la Ville, des terrains sont mis à la disposition du club dans certains créneaux horaires afin d'y effectuer les entraînements ou les matches. Ces terrains sont entretenus par les services techniques de la Ville.
- Des locaux commerciaux loués par le club et dans lesquels ont été installées toutes les activités administratives : secrétariat administratif et sportif, salle de conférences, accueil

partenaires et V.I.P., salle de réunions et visioconférence. Cet outil est adapté à un club en National.

L'Association Sportive de Cherbourg Football avait prévu un équipement sous forme de préfabriqués situés au centre d'entraînement André PICQUENOT : cet investissement a été jugé trop onéreux et non adapté tant géographiquement que techniquement (non séparation du sportif et de l'administratif). La location de locaux industriels sur la Z.I. de Tourlaville a été jugée préférable car plus souple pour l'avenir du club.

Divers

Effectifs

L'Association Sportive de Cherbourg Football emploie du personnel salarié pour ses activités: Elle dispose également d'un grand nombre de bénévoles pour toutes les tâches de la vie courante de l'Association : pratique du football en amateur, organisation des matchs de toutes les équipes, entraînements et accompagnements des équipes de jeunes, organisation des manifestations sportives diverses dont les matchs de l'équipe A, animation du club house, gestion de la buvette, gestion des équipements ...

KPMG S.A.

Enfin, en vertu de la loi n°2006-586 il est fait obligation à certaines associations de publier la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles. Nous estimons que les trois personnes concernées sont Mr GOHEL Président, Mr CRETEAU Vice Président et Mr GAIN Trésorier en leur qualité de membres du bureau. Ces trois personnes ne perçoivent aucun salaire ni avantage en nature ni une quelconque indemnité financière.

Thibaut GAIN
Trésorier

